

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Christel DELAMARE ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Claude GOUPIL

Secrétaires de séance : Louissette LECOQ ; Virginie BOTTAIS.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28*

**2023-23**

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT ADULTE RELAIS  
POUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le code du travail et notamment les articles L.5134-100 à L.5134-107, D.5134-145 à D.5134-156,

Vu la circulaire DIV/DPT-IEDE n° 2000-231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville

Vu la délibération n° 2021-94 du 24 août 2021 portant création de deux emplois en contrat adultes-relais,

Considérant le succès et le potentiel restant à exploiter du dispositif adulte-relais, lancé à l'automne 2021, au sein du Quartier Politique de Ville,

Considérant les principales missions dévolues à l'emploi d'adulte-relais, notamment favoriser l'implication et la participation des citoyens dans la vie du quartier, sensibiliser les citoyens à l'importance de leur participation dans les décisions qui les concernent, être une passerelle entre les habitants et la municipalité.

Considérant que la création d'un emploi d'adulte-relais fait l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État, puisque ce dernier verse une aide financière par poste de travail à temps complet d'un montant de 21 246,52 € (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, revue chaque année au 1<sup>er</sup> juillet), soit 80% du SMIC.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 février 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 27 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour la création d'un emploi adulte-relais,

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Autorise Madame le Maire à créer un emploi non permanent, à temps complet, à compter du 13 mars 2023 ne pouvant être pourvu que par un agent contractuel de droit privé pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable une fois, avec une période d'essai d'un mois renouvelable une fois,
- Fixe le montant de la rémunération au SMIC,
- Précise que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'année 2023,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le : **22 MARS 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230308-2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023



Madame le Maire,

*(Signature)*  
Myriam MULOT